



Contact : crefdl.asbl@gmail.com

**ANALYSE DES PREVISIONS
BUDGETAIRES DU SECTEUR DES
MINES EXERCICES 2024**

novembre 2023

Introduction

Dans le cadre de la gestion des finances de l'État, le Gouvernement Sama Lukonde I s'était fixé plusieurs priorités, dont l'accroissement des recettes budgétaires, la rationalisation des dépenses ainsi que la maîtrise des déficits budgétaires, en vue de stabiliser durablement l'environnement macroéconomique et de se conformer à notre vision : « vaincre la pauvreté »¹. Ce Gouvernement prenait lors de son investiture l'engagement d'assurer davantage de la qualité de la dépense et de la régularité des procédures budgétaires.

Le présent rapport vise à analyser les prévisions des recettes du ministère des mines et la capacité du secteur à fournir à l'Etat les revenus. Il s'appuie sur le projet de loi des finances exercices 2024, en cour des débats au Parlement.

A. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Selon la lettre d'orientation budgétaire du 1^{er} Ministre et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme, le secteur des mines constitue une clé stratégique pour la croissance économique, en dépit de stratégie de la diversification de l'économie. Le Gouvernement continuera en assurer la bonne gestion et de mettre en valeur, de façon optimale et efficiente, les ressources minières dont regorge le sous-sol de la RDC, au profit de la population, en vue notamment d'accroître les recettes et d'améliorer les conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation.

Pour la période 2024-2026, les principales actions à mener sont les suivantes :

1. Promotion de l'industrie métallurgique et sidérurgique ;
2. Promotion de l'insertion des opérateurs nationaux dans le secteur minier ;
3. Promotion des coopératives minières ;
4. Création des comptoirs de vente des minerais aux postes frontaliers, en vue de lutter contre la commercialisation illicite des minerais ;
5. Renforcement des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales ;
6. Rationalisation de l'industrie minière, partant de l'exploitation à la transformation, conformément au nouveau Code minier, afin de servir de support à l'industrialisation des autres secteurs de l'économie nationale ;

¹ Primature, programme du Gouvernement de la RDC

7. Informatisation des services des mines et leur interconnexion avec les Administrations financières ;
8. Relance du centre de retraitement des minerais ;
9. Opérationnalisation du Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN).
10. Interconnexion de l'Administration, des services des Mines, des banques commerciales et des Régies financières.

A.1. PRISE EN COMPTE DU PNSD EN RAPPORT AVEC LE PAG ET LE CBMT

Tableau n° 1 : Prise en compte du PNSD 2019-2023 en rapport avec le PAG et le CBMT 2024-2026

PNSD	PAG	CBMT
1. promotion de l'industrie métallurgique et de la sidérurgie	Axe 16 : Réorganisation des marchés locaux des minerais afin de réduire le lien entre conflits armés et exploitation minière	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'industrie métallurgique et sidérurgique ;
2. lutte contre la commercialisation illicite des minerais congolais dans les pays limitrophes	86. Poursuivre la mission de qualification et de validation des sites miniers en vue de leur classement en sites rouges ou verts	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des coopératives minières ;
3. renforcement des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales	87. Créer et appuyer la création des centres de négoce et marchés agréés en vue de garantir la traçabilité des minerais	<ul style="list-style-type: none"> • Création des comptoirs de vente des minerais aux postes frontaliers, en vue de lutter contre la commercialisation illicite des minerais ;
4. application intégrale du nouveau code minier	88. Sécuriser les centres d'exploitation artisanale des minerais, notamment en y déployant la Police des mines	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des mécanismes de traçabilité et des systèmes de certification des substances minérales ;
5. dotation des équipements modernes aux différentes structures du ministère de Mines	89. Promouvoir les coopératives minières - Créer effectivement des Zones d'Exploitation artisanale prévues dans le Code minier	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation de l'industrie minière, partant de l'exploitation à la transformation, conformément au nouveau Code minier, afin de servir de support à l'industrialisation des autres secteurs de l'économie nationale ;
	90. Impliquer la Société civile et l'Autorité coutumière dans la résolution des conflits miniers	<ul style="list-style-type: none"> • Relance du centre de retraitement des minerais ;
	91. Opérationnaliser l'ARECOMS (Autorité de Régulation et de Contrôle des Minerais Stratégiques) - Désigner les animateurs de cette structure	<ul style="list-style-type: none"> •
	92. Poursuivre la mise en place du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN) conformément au Code minier	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des équipements et matériels d'exploration et de recherche géologique pour la

		certification des réserves minières
--	--	-------------------------------------

La société civile observe ce qui suit :

- 1) Cohérence du cadre budgétaire. Le PAG et le CBMT sont cohérents aux outils programmatiques ;
- 2) Manque de vulgarisation du Code minier, ce qui empêcherait l'opérationnalisation de plusieurs mécanismes que la réforme a prévu dans le secteur des Mines ;
- 3) Inexistence de la police des Mines ;
- 4) Non implication de la Société Civile dans la résolution des conflits. Ce qui dénote le non application du règlement minier ;
- 5) Non opérationnalité de l'ARECOMS suite au manque de nomination des mandataires.
- 6) La prise en compte de l'interconnexion de l'administration des services des Mines, des banques commerciales et des régies financières pour lutter contre l'évasion fiscale..

B. CONSTATS ET ANALYSE.

Constats majeurs du Secteur des mines

1) *Les prévisions des recettes des certains actes générateurs ont été minorées, c'est le cas de :*

1.1. *Droits administratifs*

Il y a l'incohérence des chiffres de 1.727.553.800 FC présentés par les services des Mines. A cet effet, la Société Civile relève dans le PLF 2024 une régression de 71,7% par rapport aux prévisions de 2023, dont les réalisations à fin juin sont de l'ordre de 4.874.671.534 FC contre les prévisions linéaires de 3.051.985.203FC, soit 159,7%. En 2022, cet acte a produit 6.178.625.523 FC contre les prévisions de 3.391.740.450 FC, soit un taux d'exécution de 182,2%.

1.2. *Amendes transactionnelles*

Baisse de 97% des prévisions des recettes de cet acte générateur par rapport à l'exercice 2023. Les prévisions arrêtées de 964.508.899 FC sont sous évaluées. Si on s'en tient à l'historique de cet acte. A fin juin 2023, cet acte a été réalisé à la hauteur de 39.799.950.597 FC sous les prévisions annuelles de 32.539.041.831 FC, soit 122,3% ;

1.3. *Vente de biens des établissements marchands*

Minoration des recettes dues à l'absence de contrôle mixte (Mines ET DGRAD). La Société Civile constate que les recettes prévues de 275.333.294 FC pour l'exercice 2024 sont forfaitaires et ne reflètent pas la réalité de terrain. Pire encore, ces prévisions sont en régressions de 61,8%. Pourtant, à fin juin 2023 le ministère des mines a collecté 408.761.961 FC sur les prévisions linéaires de 360.473.684 FC, soit 113,4%. Par ailleurs, l'impact de la Société PRIMERA GOLD DRC censée lutter contre la contrebande et son apport ne se fait pas sentir dans ces prévisions présentées par le ministère des Mines. Selon le ministère des Finances, ce dernier a déjà exporté 624 kg d'or artisanal en 9 mois et rapporté plus de 500 millions \$ contre les réalisations jadis qui s'est située autour de 25kg l'an.

2) *Au niveau des dépenses : sur les allocations de 84.553.044 FC pour l'interconnexion de l'administration des services des mines, des banques commerciales et des régies financières, le montant sollicité par le service reste insignifiant, au regard de l'ampleur du projet.*

3) *Absence d'inscription dans le PLF le projet d'acquisition des équipements et matériels d'exploration et de recherche géologiques pour la certification des réserves minières (amélioration de la connaissance géologiques du sol et du sous-sol) pour un montant de 20.683.295.59. FC.*

B.1. DES RECETTES

Tableau n° 2 : Evolution des recettes du ministère des Mines de 2023 à 2024

ACTES GENERATEURS	LOI DE FINANCE 2022			LOI DE FINANCE 2023			LOI DE FINANCE 2024		PROPOSITION OSC
	Voté	Réalisation décembre	Tx réalisé	Voté	Réalisation fin juin	TX	Projet	TX. ACRR	Projection 2024
1) Taxe sur l'autorisation d'exercer une activité de production, de traitement, d'extraction, de recherche, d'exploitation, professionnelle et agrément	2.395.717.758	3.610.824.347	150,7	4.283.256.049	3.336.648.310	155,8	3.338.258.480	-22,1	3 610 624 347
2) Impôts sur le commerce extérieur et les transactions étrangères	445.211.550	424.520.290	95,4	416.046.401	296.547.416	142,6	427 607 340	2,8	14 221 899 535
3) Vente de biens des établissements marchands	208.384.029	593.000	0,3	720.947.368	408.761.961	113,4	275.333.294	-61,8	275 333 294
4) Ventes résiduelles de biens des établissements non marchands	–	720.947.369	–	0	500.000	–	0	–	720 647 669
5) Ventes de services des établissements marchands	0	2.440.340.067	–	1.985.032.298	79.258.350	8	0	-100	1 985 032 298
6) Loyer	1.132.428.168.093	1.488.099.592.509	131,4	1.650.307.579.409	535.130.175.738	64,9	1.672.654.015.892	1,4	1 672 654 015 892
7) Autres revenus de la propriété	31.279.500	1.492.668.246	4.772,0	1.469.335.926	1.487.491.758	202 ?5	1.342.253.9.00	-8,6	1 342.253 900
8) Droits administratifs	3.391.740.450	6.178.625.523	182,2	6.103.970.405	4.874.671.534	159,7	1.727.553.800	-71,1	6 103 970 405
9) Caution	255.125.318	314.422.886	123,2	273.237.906	189.212.116	138,5	206.752.430	-24,3	273 237 907
10) Arlandes et pénalités sur le commerce et les transactions internationales	1.899.208	43.057.095	2.267,1	11.790.912	10.080.584	171	3.147.875	-73,3	11 790 912
11) Amendes transactionnelles	61.108.019.066	6.888.066.508	11,3	32.539.041.831	39.799.950.797	244,6	964 508 899	-97	32 539 041 831
TOTAL	1.200.265.544.974	1.507.773.317.772	125,6	1.696.125.206.209	585.534.040.214	69	1 680 939 431 910	-0,9	1 733 726 057 078

Source : PLF 2024, Document n° 5

La société civile observe ce qui suit :

1) Taxe sur l'autorisation d'exercer une activité de production, de traitement, d'extraction, de recherche, d'exploitation, professionnelle et agrément :

- Le ministère des mines a reconduit les réalisations de fin juin 2023 pour 2024 sans tenir compte des réalisations probables de fin décembre 2023. Ces recettes sont de l'ordre de 3 336 648 310 FC représentant des prévisions linéaires de six premiers mois de l'année en cours, chiffrées à 2.141.628.025 FC, soit 155,8%;
- Se référant à l'historique des trois dernières années, la société civile note que cet acte générateur peut rapporter 4 283 256 049 FC, prévisions arrêtées dans la Loi des finances 2023. Ce qui démontre que le service d'assiette a minoré les recettes générées par cet acte générateur;
- Pour la Société Civile, cet acte générateur pourrait rapporter en 2024 environs 4 283 256 049 FC tenant compte du contexte économique.

2) Impôts sur le commerce extérieur et les transactions étrangères :

- les recettes de cet acte générateur ont été minorées. Le service propose un montant de 427.607.340 FC pour l'exercice 2024. Avec le contrôle mixte DGRAD-Ministère des Mines, la maîtrise du circuit de vente des produits miniers à l'international, cet acte générateur peut produire plus. En 2021 par exemple l'acte a rapporté 14.221.899.535 FC, deux ans après il est en chute dégageant un écart de 13.797.369.249 FC. Pourtant les assujettis sont restés les mêmes et leurs activités prospèrent.
- Depuis 2021, la mine Tenke Fungurume Mining (TFM) par exemple fournit 10% du cobalt mondial. 274.572 tonnes de cuivre et de cobalt ont été exporté en 2022. La mine de cuivre et de cobalt va produire et exporter 600 000 tonnes en 2024 d'après l'opérateur chinois China Molybdenum Company Limited (CMOC).

3) Vente de biens des établissements marchands

- Minoration des recettes dues à l'absence de contrôle mixte (Mines ETDGRAD). La Société Civile constate que les recettes prévues de 275.333.294 FC pour l'exercice 2024 sont forfaitaires et ne reflètent pas la réalité de terrain. Pire encore, ces prévisions sont en régressions de 61,8%. Pourtant, à fin juin 2023 le ministère des mines a collecté 408.761.961 FC sur les prévisions linéaires de 360.473.684 FC, soit 113,4%. Par ailleurs, l'impact de la Société **PRIMERA GOLD DRC** censée lutter contre la contrebande et son apport ne se fait pas sentir dans ces prévisions présentées par le Ministère des Mines. Selon le Ministère des finances, ce dernier a déjà exporté 624 kg d'or artisanal en 9 mois et rapporté plus de 500 millions \$ contre les réalisations jadis qui s'est située autour de 25kg l'an.

4) Ventes résiduelles de biens des établissements non marchands :

- Absence des prévisions en 2024, alors qu'en 2022 cet acte générateur a rapporté 720.647.669 FC et 500.000 FC à fin juin 2023. La Société Civile relève l'absence de la sincérité de la part des services du Ministère des Mines. Ainsi, la société civile appelle à la reconduction des prévisions de 2022, soit 720.647.669 FC.

5) Ventes des services des établissements marchands

- Absence des prévisions en 2024, pourtant les réalisations ont atteint 2.440.340.067 FC la même année. En 2023, l'acte a produit 79.258.350 FC 0 fin juin 2023 sur les prévisions linéaires de 92.519.142 FC, soit 8%.
- La Société Civile recommande la reconduction des prévisions de 2023 au budget 2024 à la hauteur de 1.985.032.298 FC

6) Loyer

- Les recettes de 1 672 654 015 892 FC ont été prévues pour 2024, soit un accroissement de 1,4% pourtant c'est l'acte principal du Ministère des Mines (acte qui regorge la redevance minière, la quotité de 50% sur le droit superficiaire annuel par carré sur certificat/permis de recherche, la quotité de 50% sur les royalties, les amodiations...) sensé rapporté plus de 2.000 milliards FC. Cette situation est liée à l'absence des contrôles mixtes appropriés (Mines et DGRAD) entraînant une contre-performance en 2023. Cependant, certains opérateurs miniers ne versent pas la redevance minière, depuis 2021 d'après les statistiques du Ministère des Mines, entre autres Mining and Processing Congo (MPC).

7) Autres revenus de la propriété

Le Ministère prévoit de mobiliser les prévisions des recettes de 1.342.253.9.00 FC, soit une régression de 8,6% par rapport à l'exercice budgétaire 2023. Nous relevons aussi que cette situation se justifie par le manque de prévisions des recettes de certaines taxes dont la taxe d'agrément d'acheteur de tout comptoir de l'or et/ou de Diamant.

La société civile relève que les prévisions de 2023 évaluées à 1.465.335.926 FC ont été réalisées à 202,5% à fin juin. Cependant, le même acte générateur s'est bien comporté en 2022 où il a produit 1.492.668.246 FC contre les prévisions de 31.279.500 FC, soit 4,772%.

8) Droits administratifs

- Incohérence des chiffres présentés par les services des Mines. A cet effet, la Société Civile relève dans le PLF 2024 une régression de 71,7% par rapport aux prévisions de 2023, dont les réalisations à fin juin sont de l'ordre de 4.874.671.534 FC contre les prévisions linéaire de 3.051.985.203FC, soit 159,7%. En 2022, cet acte a produit 6.178.625.523 FC contre les prévisions de 3.391.740.450 FC, soit un taux d'exécution de 182,2%.
- Le gouvernement ne parvient pas à capter par exemple la Redevance annuelle anticipative pour le maintien de validité d'une coopérative minière. Pourtant, selon le cadastre minier

3.074 coopératives minières sont enregistrées et opérationnelles. Comment cet acte générateur ne peut rapporter que 629 575 000 FC ?

- Absence de prévisions sur les droits d'octroi de carte d'exploitation artisanale des substances précieuses et semi-précieuses.
- La Société Civile recommande la reconduction des prévisions de 2023 évaluées à 6.103.970.405 FC.

9) Acte Caution

- La caution regroupe trois (3) actes générateurs. Les prévisions des recettes de l'ordre de 206 752 430 FC ont été renseignées par le Ministère des mines, soit une régression 24,3%. Pour la société civile, ces actes générateurs se sont comportés en faisant respectivement 168,5% en 2021, 123,2% en 2022 et 138,5% à fin 2023.
- La Société Civile recommande la reconduction des prévisions de 2023 de l'ordre de 273.237.907 FC.

10) Amendes et pénalités sur le commerce et les transactions internationales

- Incohérence des prévisions présentées par les services d'assiette, qui prévoit une régression de 73% par rapport à l'exercice précédent pour lequel à fin juin 2023 l'acte a rapporté 10.080.584 FC contre les prévisions linéaires de 5.895.456 FC, soit 171%. En 2022, le même acte a connu une réalisation de 43.057.095 FC contre les prévisions de 1.899.208 CD, soit 226,1%. Pour la Société Civile, les prévisions des recettes du PLF 2024 sont forfaitaires.
- Elle recommande à cet effet, la reconduction des prévisions de 2023 qui sont de l'ordre de 11.790.912 FC.

11) Amendes transactionnelles

- Baisse de 97% des prévisions des recettes de cet acte générateur par rapport à l'exercice 2023. Les prévisions arrêtées de 964.508.899 FC sont sous évaluées. Si on s'en tient à l'historique de cet acte. A fin juin 2023, cet acte a été réalisé à la hauteur de 39.799.950.597 FC sous les prévisions annuelles de 32.539.041.831 FC, soit 122,3% ;
- Ainsi, la Société Civile recommande la reconduction des prévisions de 2023.

B.2. NOUVELLES TAXATIONS INSTAUREES PAR LE MINISTERE DES MINES

a. Droits administratifs

- Redevance annuelle anticipative pour le maintien de la validité d'une coopérative minière. (Impact financier : 629.575.000 FC) ;
- Redevance annuelle anticipative pour l'étude géologique. impact financier : 25.183.000 FC ;

b. Autres revenus de la propriété

- Frais de lever copie de la liste annuelle des acheteurs par les comptoirs agréés. (Impact financier : 6.295.750 FC) ;
- Droits sur le bonus de signature. (Impact financier : 1.259.150.000 FC) ;

c. Loyers

Taxe sur l'autorisation de traitement exceptionnel des substances minérales brutes à l'extérieur du pays. (Impact financier : 12.591.500 FC).

Après constat et analyse des prévisions des recettes du ministère des Mines, la Société Civile note que ces chiffres favorisent l'évasion fiscale, la corruption et répondent nullement au principe de sincérité évoqué par l'article 11 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relatif aux finances publiques.

Ces prévisions sont contraires à l'esprit des priorités du secteur tel qu'exprimé dans le CBMT 2024-2026.

B.3. DES DEPENSES

Le Tableau n° 25 montre les dépenses du ministère des Mines de 2023 à 2024

Tableau n° 25 : Variation des dépenses du ministère des Mines de 2023 à 2024

SECTION-RUBRIQUE	VOTE 2023	PREVISIONS LINEAIRES FIN JUIN 2023	EXECUTION A FIN JUIN 2023	Taux exécution	PREVISIONS 2024	Structure budgétaire (%)
	38 198 393 747	19 099 196 874	6 476 487 035	33,9	35 232 498124	
Fonctionnement des Ministres	5 166 153 406	2 583 076 703	872 807 229	33,7	5 269 476 474	14,9
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	1 578 095 594	789 047 797	-	0,0	3 240 000 000	9,1
Investissements sur ressources propres	8 995 246 641	4 497 623 321	-	0,0	2 321 103 892	6,5
Rémunération	8 670 833 604	4 335 416 802	4 702 388 343	108,4	10 613 853 256	30,1
Subvention aux Services Ex-BPO	13 788 064 502	6 894 032 251	901 291 463	13,0	13 788 064 502	39,1

Source : PLF 2024, Document n°5

Constats

L'analyse de dépenses a consisté à observer les allocations des structures d'appuis à l'encadrement des recettes, l'application du code minier et d'autres mesures de la lutte contre la fraude minière.

A cet effet, la Société Civile constate :

1. L'opérationnalisation de l'Inspection Générale des Mines « IGM »

Une ligne des crédits de **276 611 119 FC**, alors que l'IGM avait sollicité **2 000 000 000 FC**, soit un écart de **1 723 388 881 FC**. Etant donné que l'IGM permettra de lutter contre la corruption et les antivaleurs, la Société Civile encourage donc cette opérationnalisation qui répondra aux prescrits du code minier révisité.

2. Dans le cadre de la redynamisation du service de géologie, les crédits alloués sont de l'ordre de **750 000 000 FC** pour l'acquisition d'un terrain. La Société Civile estime que ce montant est insignifiant, dès lors que le service avait sollicité **3 204 232 022 FC**. Ce qui dégage un écart de **2 454 232 022 FC**.
3. Sur les allocations de **84.553.044 FC** pour l'interconnexion de l'administration des services des mines, des banques commerciales et des régies financières, la Société Civile estime que le montant sollicité par le service reste insignifiant, au regard de l'ampleur du projet.

PROJETS EXPRIMES NON PRIS EN COMPTE PAR LE PLF 2024

1. Acquisition d'un terrain propre pour le Secrétariat Général et la construction d'un immeuble à treize étages estimé à **32.861.126.504 FC** ;
2. Acquisition des matériels de laboratoire du CEEC pour les Provinces d'ITURI, HAUT-UELE, TSHOPO, NORD-KIVU, SUD-KIVU, MANIEMA et KINSHASA pour un montant **4.228.875.000 FC** ;
3. Acquisition des équipements et matériels d'exploration et de recherche géologiques pour la certification des réserves minières (amélioration de la connaissance géologiques du sol et du sous-sol) pour un montant de **20.683.295.59. FC**.

RECOMMANDATIONS

Au Parlement :

1. L'intégration de la plus-value de **62 351 834 832 FC** (3 887 609,554 dollars US) relevée par la Société Civile au titre des recettes additionnelles qui devront être prises en compte dans les prévisions des recettes du PLF 2024 du ministère des Mines ;
2. L'allocation d'un crédit de l'ordre de **32.861.126.504 FC** pour acquisition d'un terrain propre au Secrétariat Général et la construction d'un immeuble à treize étages. Ce qui permettra et facilitera le rapprochement de tous les services ainsi que la dotation d'un bâtiment administratif au Ministère des Mines ;
3. L'allocation d'un crédit de l'ordre de **4.228.875.000 FC** pour Acquisition des matériels de laboratoire du CEEC en faveur des Provinces d'ITURI, HAUT-UELE, TSHOPO, NORD-KIVU, SUD-KIVU, MANIEMA et KINSHASA afin de lutter contre les fraudes et les fausses déclarations ;
4. L'allocation d'un crédit de l'ordre de **20.683.295.59. FC** pour acquisition des équipements et matériels d'exploration et de recherche géologiques en faveur du service géologique National du Congo 'SGN-C' pour la certification des réserves minières afin d'améliorer la connaissance géologiques du sol et du sous-sol.

Au Ministère :

5. Le renforcement du contrôle mixte entre le Ministère des Mines et la DGRAD, d'une part et d'autre part redynamiser l'Inspection Générale des Mines « IGM » pour lutter contre le coulage des recettes et autres antivaleurs dans ce secteur ;
6. Le suivi des recettes des droits d'octroi des cartes d'exploitations artisanales des substances précieuses et semi-précieuses ; la redevance annuelle anticipative pour le maintien de validité d'une coopérative minière.

A l'IGF et à la Cour des Comptes :

7. L'Initiation des missions de contrôle sur les recettes auprès du ministère des Mines.

✓ **Dépenses**

8. L'allocation d'un complément des crédits de l'ordre de **276 611 119 FC**, pour renforcer l'opérationnalisation de l'Inspection Générale des Mines « IGM » et répondre aux besoins exprimés, estimés à **2 000 000 000 FC** ;
9. La reconduction du crédit de **13.788.064.502 FC** pour la subvention des EX-BPO dont le CTCPM, CAESSCAM et SAESSCAM ainsi que le service de géologie du Congo.